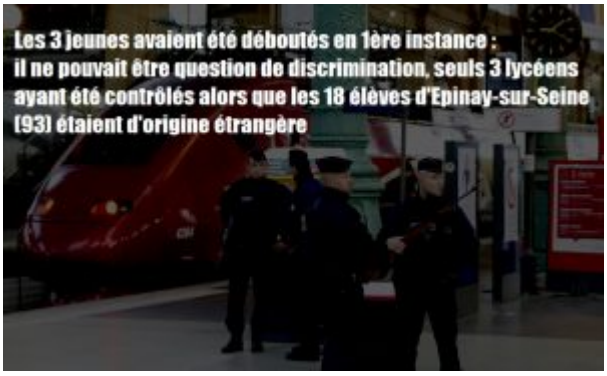
3 jeunes d’Epinay attaquent l’État après un contrôle qu’ils jugent “au faciès” à la sortie du Thalys (màj : leurs témoignages)

06/04/2021 à 9h55



Trois jeunes hommes attaquent l’État pour “discrimination raciale”, après voir fait l’objet de contrôles en gare du Nord, au retour d’un voyage scolaire. Ils estiment avoir subi des vérifications “au faciès”. La justice les a déboutés en première instance, en décembre 2018.

Les faits remontent au 1er mars 2017. Ce jour-là, les lycéens d’Epinay-sur-Seine rentrent d’un voyage à Bruxelles, au cours duquel ils sont allés visiter les bâtiments des institutions européennes. Le retour est calme à bord du train Thalys qui ramène de Belgique les 18 élèves, leur enseignante et un accompagnateur, les lycéens se remettent de la fatigue accumulée pendant le séjour.

Lors de leur arrivée en gare, vers 20h, un premier élève est contrôlé par des policiers dès la descente du train. “*Nous*

n'avons pas compris pourquoi il se faisait contrôler, mais le contrôle a été réalisé rapidement", se souvient aujourd'hui son enseignante, Elise Boscherel-Deniz. La professeure et l'élève rejoignent ensuite le reste de la classe, qui a déjà atteint le hall de la gare. "*Lorsque nous sommes arrivés, deux autres élèves étaient contrôlés par trois policiers. Nous n'avons eu aucune explication, j'avais simplement mes élèves avec leur valise ouverte à leurs pieds, le reste de la classe en arc de cercle autour d'eux, et* ***Mamadou qui demandait très calmement aux policiers 'Mais pourquoi nous sommes contrôlés ?', et le policier qui ne cessait de répondre 'je fais mon travail'***."

Les fonctionnaires, l'un "*cool*", l'autre "*plus agressif*", selon les souvenirs de l'enseignante, agissent, comme leurs collègues, sur réquisition du procureur de la République, dans le cadre de la **lutte antiterroriste, et de la lutte contre le vol et le trafic de stupéfiant.** La gare du Nord est un endroit sensible, et l'attaque avortée dans le Thalys remonte alors à moins de deux ans. Les policiers expliqueront plus tard avoir été intrigués par ces deux hommes, jeunes, seuls (ils s'étaient éloignés du groupe), transportant de gros sacs. En première instance, la justice a estimé que cette opération a été menée "*dans un objectif légitime de maintien de l'ordre*". Or, pour Slim Ben Achour, l'avocat des jeunes hommes, l'argument ne tient pas : "*Si c'est la crainte – totalement légitime – de combattre le terrorisme qui justifie de recourir aux contrôles d'identité, on contrôle tout le monde, et ce n'est heureusement pas possible*. *Vous avez les services de renseignement pour combattre le terrorisme*".

Le jugement de décembre 2018 conclut également qu'**il ne pouvait être question de contrôles discriminatoires, puisque seuls trois des lycéens ont vu leur identité vérifiée, alors que les 18 élèves de la classe sont d'origine étrangère**. Une comparaison qui ne convient pas à l'avocat des jeunes hommes, qui juge qu'il faut tenir compte de l'ensemble des passagers

du train : “*Les gens qui sortent du Thalys sont plutôt des hommes d’affaires correspondant à la population majoritaire, blanche, et plutôt âgés*” (…)

France Inter